

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne ; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

L'AFFAIRE TAALBI et l'opinion publique

L'affaire Taalbi prend de jour en jour une importance plus grande qu'on devait prévoir dans ce midi et demi surchauffé par un soleil de plomb surtout en cet été exceptionnel. Elle apparaît de plus en plus obscure au public qui n'arrive pas à comprendre pourquoi on a arrêté cet homme à Paris pour un délit inexistant dans le code français s'il s'agit de la publication du livre: *la Tunisie Martyre*; pourquoi l'autorité militaire s'est substitué à l'autorité judiciaire beylicale, inopérante en France; pourquoi on a fait venir le prévenu à Tunis, enchaîné comme un voleur et traité comme un pire malfaiteur dans la geôle du bas fort St Nicolas à Marseille et tout le long du parcours alors que cet homme, sauf erreur, n'était en droit et en fait que beylicalement prévenu d'un délit politique?

S'il y a d'autres raisons de l'arrestation de Taalbi que celle énoncée par le député André Berthon dans *l'Humanité* qu'on le dise et vite. Qu'on ne laisse pas les imaginations s'échauffer aux récits de ce journal sous la signature et la responsabilité de ce parlementaire qui s'en prend à M. Flandin, personnellement, peut être parce qu'il ne peut se défendre.

Nous le répétons: cacher la vérité et taire les motifs réels de l'arrestation de Taalbi c'est vouloir jouer avec le feu aussi nous craignons que l'incendie ne se propage.

Jusqu'à preuve du contraire le public voit en Taalbi un martyr de la sainte cause pour laquelle d'autres ont déjà été frappés dans leurs moyens d'existence par la suspension plus ou moins longue de leurs traitements alors qu'ils avaient agi correctement, loyalement et même respectueusement en fidèles sujets de S. A. le Bey en prenant conseil auprès des autorités qualifiées pour les renseigner sur la marche à suivre pour faire connaître à leur souverain vénéré les désirs de son peuple.

Qui les a trompés? Qui les a induits en erreur aussi grossièrement? Qui ne leur a pas fait comprendre que cette démarche serait mal comprise et jugée intempestive et même subversive?

Autant de points d'interrogation qu'on se pose et auxquels il faudra bien qu'on réponde si l'on veut la lumière pleine et entière sur l'affaire Taalbi et ses à-côtés.

Et nous demandons encore une fois, aujourd'hui, sinon l'élargissement, qui s'imposerait en matière politique ou de presse, du moins l'envoi de Taalbi dans une maison de santé, où il pourra recevoir les soins que nécessite sa santé comme le fut Caillaux, où il sera tout aussi bien à la disposition de la justice que dans une cellule de la Kasba ou un cachot de la prison civile.

JEAN SANS PEUR.

BULLETIN

Le Comité de ravitaillement

De qui est-il composé?

On se demande, depuis son existence, de qui est composé ce fameux comité du ravitaillement dont le moindre que l'on puisse dire, c'est qu'il est loin de jouir des sympathies publiques, car certaines de ses décisions dénotent une incompréhension des intérêts des malheureux consommateurs obligés de se soumettre à ses décisions souvent criantes.

Dans un pays de république, il est inadmissible qu'un groupement anonyme puisse en user et abuser comme le fait la collection de garçons et de repus choisis peut être en dehors des éléments naturellement aptes à remplir d'aussi importantes fonctions qui nécessitent chez celui qui en est investi une réelle abnégation des intérêts de soi-même. En est-il ainsi?

Si le fameux comité était connu, il est probable qu'il n'en userait pas avec le public comme il le fait et que certaines de ses décisions s'inspireraient un peu mieux des intérêts de la masse des consommateurs et non de ceux producteurs ou des louches intermédiaires ce qui est encore plus affligeant.

Qui nous donnera les noms que le public réclame à cor et à cris sans pouvoir jamais être renseigné, car le gouvernement ne tient pas à divulguer les noms qui composent ce groupement malfaisant.

P. S. — Nous n'avons pas l'habitude de rectifier les coquilles de nos typos, ce serait un travail de romain, sauf quand elles sont trop fortes comme celle de l'emprunt turc de quatre cents millions et non de 400.000 millions contracté deux mois avant la guerre, comme nous le fit dire le typo.

Cet emprunt avait été obtenu des chambres par Pichon, de même que celui de soixante dix millions du Crédit Foncier de Buda-Pesth et tout cet or permit de nous tomber indirectement dessus.

NOS ÉCHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha.

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

Une mise au point

de M. le député Boussenot

Chambre des députés 31, août

Monsieur le directeur,

Je lis dans votre excellent journal un article dans lequel il est dit que j'étais hostile à l'emprunt tunisien. Permettez-moi de rectifier cette petite erreur. Je n'ai jamais été hostile à l'emprunt mais je n'ai pas voulu comme d'aucuns semblaient m'y inciter rapporter le projet de loi le concernant sans avoir en mains tous les documents me permettant de me faire une opinion sur son caractère, son utilité, et son opportunité. La Chambre n'est pas et ne doit pas être une assemblée d'homologation. Et M. le résident général Flandin sait en quelle haute estime je le tiens et trouve tout naturel que je m'entoure de tous les renseignements jugés par moi nécessaires avant que je ne rédige et ne dépose mon rapport. La manière dont les précédents projets de lois d'emprunts avaient été préparés et présentés au Parlement me faisaient d'ailleurs une obligation de procéder comme je l'ai fait.

Je vous envoie sous pli séparé mon rapport. Vous y verrez que je suis un de ceux

qui aiment la Tunisie et savent la défendre le cas échéant,

Sentiments confraternels et dévoués :
Georges Boussenot député, directeur de la *Presse Coloniale*.

La lettre de M. le député Boussenot détruit les informations que nous avons reçues sur son hostilité au projet d'emprunt. On se trompait et ce qu'on croyait de l'hostilité n'était qu'un légitime désir être renseigné.

Aux rentrées

M. Mourgnot, directeur général des Travaux publics.

Nous espérons qu'avec son retour va coïncider une reprise active du travail en vue des grands travaux projetés et dont les fonds de l'emprunt vont permettre l'accomplissement : M. Berthon, directeur du service des mines de retour après un court séjour en France; notre confrère François Portelli directeur du *Journal de Tunis* et Madame Portelli, etc, etc.

La rive sud du lac

Si les habitants de la rive sud du lac ont eu la satisfaction d'obtenir cette année la mise en marche du train si commode partant d'Hammam-el-Lif pour Tunis à 8 h. 55 il ne faudrait pas qu'ils s'imaginent qu'ils le doivent à leurs vœux exprimés depuis si longtemps dans la presse.

Saint Germain a eu la bonne fortune d'avoir pour hôte M. Favières, ingénieur délégué à la direction générale des Travaux publics qui s'est rendu compte de l'utilité de ce train et la rive sud, si délaissée ordinairement, a obtenu immédiatement satisfaction.

Merci à M. Favières au nom de tous.

Dans la légion d'honneur

Nous avons appris avec un très sensible plaisir la nomination de chevalier de la légion d'honneur au titre militaire de notre confrère Henri Omessa, le fils cadet de notre ami Pierre Omessa, délégué à la Conférence Consultative ancien président du syndicat de la presse tunisienne.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations ainsi qu'à son heureux père, lui-même chevalier de la légion d'honneur au titre militaire.

L'expertise, c'est généralement l'étouffoir

Nous avons annoncé qu'une instruction était ouverte pour spéculation sur les orges contre les nommés Elie Cattan de Tunis — l'acquitté du Conseil de guerre — Yanna frères et Triki de Sousse et qu'un expert M. Richard Nicolas avait été désigné pour examiner la comptabilité de ces spéculateurs.

Un de nos lecteurs nous écrit: «Alors autant dire que l'affaire est enterrée; voyez plutôt celles des Calò, des Pisani-Bordg, des Schwich-Baizeau et Cie et d'autres de moindre importance. Des experts furent aussi nommés. Des rapports ont-ils été déposés? Personne n'a jamais rien su. Et l'on ignore encore après un an s'ils ont conclu à l'innocence ou à la culpabilité des intimés ou s'ils n'ont rien conclu du tout. Les parquets devraient tenir la main pour que les rapports d'experts soient déposés dans un délai n'excédant jamais trois mois. Le font-ils?»

Nos visiteurs

Nous avons vu avec plaisir dans nos murs M. Fabiani, conseiller général de la Corse, substitut de M. le Procureur de la République à Sousse; M. Hebrais de Lagrange, juge d'instruction et notre ami Binhas, bâtonnier de l'ordre des avocats de Sousse.

Après un court séjour en notre ville, Messieurs de Lagrange et Binhas sont repartis en auto pour la capitale du Sahel, et M. Fabiani avec notre ami Gallini pour Marseille et la Corse allant jouir d'un congé et en même temps assister à la prochaine réunion du Conseil général qui doit avoir lieu dans les premiers jours d'octobre.

Le scandale des peaux

S'il y a une justice égale pour tous en Tunisie l'affaire des peaux, dont nous avons reproduit, dans nos derniers numéros les accusations lancées par nos confrères du *Cri du Soir* et de la *Dépêche Tunisienne* en leur laissant la responsabilité de leurs affirmations, ne peut manquer de provoquer l'ouverture d'une instruction ordonnée par le général commandant la division d'occupation de Tunisie et à défaut par le ministre de la guerre.

Au nom de l'honneur du sous-intendant

qui aurait abandonné ses droits et prérogatives entre les mains d'un quidam qui aurait abusé de la confiance mal placée en lui. au nom du haut fonctionnaire visé et au nom de la saine justice nous réclamons l'ouverture de cette instruction qui confondra les accusateurs ou enverra devant les juges militaires « le consortium de voleurs qui se sont entendus et enrichis comme larrons en joire pour mettre le budget de la guerre en Tunisie en coupe réglée » pour nous servir des termes mêmes de nos confrères.

Le maaroud

Il court, il court, s'il n'a été anéanti par Amalagi, un vieux forban embusqué aux services judiciaires indigènes où il faisait à pluie et le beau temps... autrefois.

Si nous avons rappelé cette histoire de maaroud escamoté ce n'est pas tant pour faire envoyer un homme sous les verrous pendant un an que pour montrer qu'avec la justice tunisienne il est des accommodements puisqu'il suffit d'acheter la complicité d'un fonctionnaire bon à prendre pour faire disparaître un maaroud et aussi parce que nous connaissions le procès qui venait de se dérouler devant l'ouzara remontant à 1910 juste l'année où fut prononcée la condamnation à un an d'emprisonnement contre le riche propriétaire de Menzel Temime qui se targuerait, paraît-il, de ne rien craindre et d'avoir beaucoup d'argent pour acheter d'autres complicités s'il le fallait.

C'est du propre!

Nous parlons plus haut du procès qui vient de se dérouler devant l'ouzara.

Le délit d'escroquerie reproché aux nommés Sala, Maruani et Jarnou de Sousse au préjudice de Mohamed Barkalla remonterait à 1910. Une condamnation intervint devant le tribunal régional de Sousse qui infligea aux inculpés des peines de huit et trois mois d'emprisonnement.

Puis, sommeil du jugement pendant cinq ans et aujourd'hui dix ans après les faits, l'affaire revient devant l'ouzara.

Notre ami le Sénateur Gallini assistait le principal inculpé Jacob Sala, c'est dire que sa cause était en bonnes mains.

L'affaire a été mise en délibéré après un réquisitoire énergique de M. le Commissaire Theller qui occupait le siège du ministère public.

Si une cause aussi ancienne peut revenir devant un tribunal d'appel à plus forte raison un jugement doit pouvoir être exécuté alors même que le maaroud aurait été subtilisé par une main criminelle.

Si le condamné était arrêté ou connaîtrait sûrement et bien vite le nom de la brebis galeuse qui opère aux services judiciaires.

Pourquoi ne le fait-on pas? Craindraient-ils la lumière. Elle finira bien par éclater.

L'affaire Tuor en correctionnelle

Un touriste anglais descendu au *Tunisia-Palace* en juin dernier ayant trouvé quelque peu exagéré le prix de cinquante francs la chambre, paya, puis s'en fut à la police déposer une plainte.

Celle-ci vient d'avoir son dénouement à l'une des dernières audiences correctionnelles où M. Tuor qui faisait défaut se trouvant actuellement en Suisse, a été condamné à un mois de prison et dix mille francs d'amende.

La leçon est dure, elle fera réfléchir les hôteliers de Tunis et Tunisie qui majorèrent outrageusement les prix de leurs chambres et de leurs repas alors que leurs loyers sont les mêmes qu'avant la guerre et que les frais généraux n'ont pas sensiblement augmenté.

Puisque nous parlons de spéculation illicite comment se fait-il qu'aucun jugement n'ait encore été affiché à la porte des commerçants condamnés?

Nous savons que quelques-uns ont tourné la difficulté en vendant, réellement ou fictivement, leurs magasins alors la peine accessoire de l'affichage demeure inopérante vis-à-vis de l'acheteur mais elle reste entière pour ceux qui n'ont pas vendu.

Nous demandons quelle est l'autorité chargée de faire respecter la loi et s'il est permis de la bafouer ainsi?

Nécrologie

Encore un deuil à Tunis.

Nous avons le vif chagrin d'enregistrer la

mort de notre vieil ami Giuseppe Licari le co-proprétaire de la grande firme G. et E. Licari, si honorablement connue sur la place de Tunis. C'est un homme de bien dans toute l'acception du mot qui vient de disparaître. Sa mort causera un grand vide et les pauvres ont perdu en lui un bienfaiteur de tous les jours.

Nous nous inclinons devant la tombe de cet ami et prions sa famille d'agrée, avec l'assurance de notre compassion, nos plus sincères condoléances.

COMMENT ON COMPREND L'INTÉRÊT NATIONAL EN ALGÉRIE

Nous avons cru que la guerre avait fait taire les combinaisons de clocher, que la politique économique ne s'arrêterait plus à un particularisme étroit. Nous sommes-nous trompés? Nous espérons, pour l'avenir de l'Algérie, que c'est en s'inspirant d'idées larges et vraiment nationales que toutes les décisions auxquelles ses destinées sont liées seront prises.

AUG. RICHARD.

(Dépêche de Constantine)

Lors d'un récent voyage à Bône, M. Morinaud, député de Constantine, a tout naturellement voulu exposer le rôle de la députation algérienne au parlement au sujet de l'Ouenza, du Bou-Kadra et des autres richesses minières ou phosphatières de l'Est Constantinois.

Laissons notre confrère « la Dépêche de l'Est » nous raconter les explications fournies par le député de Constantine devant M. Bulliod, maire de Bône et le Conseil Municipal de cette ville, M. Journet, président de la Chambre de Commerce et les membres de cette assemblée:

C'est à propos du vote de l'emprunt tunisien que les Bizertins essayèrent une fois encore de faire aboutir leurs projets sur l'Ouenza.

Cet emprunt comprend huit millions affectés à une voie ferrée Tunis-Teboursouk que les Tunisiens espèrent dans .x. années, voir se prolonger vers l'Ouenza. Les Bizertins avaient vainement tenté lors du vote de l'emprunt par la Conférence Consultative de Tunisie d'y substituer le prolongement de la ligne Mateur-Nebeur qu'ils espèrent voir se prolonger dans x années vers l'Ouenza,

Battus à Tunis, les Bizertins tentèrent la substitution à Paris: de là le bluff de la réunion du Comité Parlementaire du Commerce Français où devant huit personnes, à huis-clos, M. Hersent développa sa thèse encore plus personnelle que bizertine. On espérait ainsi faire pression sur la Commission chargée d'examiner l'emprunt.

Mais à la Commission de l'Algérie et des Protectorats il ne se trouva personne pour soutenir la thèse hersentine. Les Bizertins songèrent alors à recourir à l'autorité de l'amiral Guépratte, qui commandait à Bizerte, avant d'être député du Ministère. Ils comptaient sur lui pour demander lors du vote de l'emprunt, par la Chambre, la substitution du Mateur-Nebeur au Tunis-Teboursouk.

Mais MM. Thomson et Morinaud veillaient. Ils démontrèrent à l'amiral Guépratte combien étaient dangereuse pour le vote de l'emprunt que le Résident Général M. Flandin voulait obtenir immédiatement, toute discussion sur un conflit d'intérêt local. L'amiral Guépratte reconnut le bien

fondé des observations de MM. Thomson et Morinaud qui n'auraient pas manqué d'ailleurs d'intervenir. Et l'emprunt de la Tunisie fut voté par la Chambre tel qu'il avait été élaboré par la Conférence Consultative.

Le pétard bizertin avait fait long feu. Il avait fait certainement plus de bruit à Bône qu'au Parlement.

Même si les Bizertins avaient réussi l'Algérie sera prête avant la Tunisie pour le transport des minerais de l'Ouenza : A la fin de l'année M. Morinaud en a reçu à Alger l'assurance formelle de la société concessionnaire et des Chemins de l'Etat, les premiers wagons de minerai arriveront à Bône.

L'exploitation atteindra dès la première année 100.000 tonnes. Mais elle ne parviendra au million de tonnes que dans six ou sept ans. A ce moment là la ligne centrale Medjez-Sfa-Oued Keberit sera construite, et Bône pourra recevoir les millions de tonnes de phosphates et de fer, (M. Journet fait au sujet de la ligne centrale une intéressante révélation que la Dépêche se réserve d'exposer et de commenter comme il convient).

Enfin M. Morinaud résume rapidement la question du Bou-Khadra : le Mokta qui a un droit de préemption ne peut espérer avoir l'amodiation du Bou-Khadra que si en compensation des hauts fourneaux qui ne seront pas construits, il crée à Bône une centrale d'énergie électrique assurée d'ailleurs d'une complète réussite.

M. Morinaud réclame la mise en adjudication du Djebel-Onk : il est inadmissible que l'Administration algérienne laisse dormir de pareilles richesses. Leur exploitation avec obligation pour le concessionnaire de construire la voie ferrée s'impose immédiatement. L'administration vient de le faire pour le petit gisement des Maadids. Qu'attend-elle pour le Djebel-Onk, dit-il.

Nous avons le regret de dire à notre ami Morinaud, s'il s'est exprimé comme le lui prête la Dépêche de l'Est, qu'il se trompe. Jamais Tunis et les tunisiens n'ont cherché à avoir une part quelconque du tonnage de l'Ouenza, celui de nos phosphates ou de nos fers suffit amplement à alimenter

la voie ferrée qui les dessert et nos ports de Tunis et La Goulette.

Si nous demandons l'écoulement des phosphates du Kouif que ne peut pas transporter la ligne de Tébessa à Souk Ahras c'est parce que la France demande à cor et à cris des engrais, que l'exploitation du Kouif est outillée pour fournir un million et plus de phosphate par an et qu'il suffirait pour cela de construire une trentaine de kilomètres pour relier le Kouif à Kalaa-Djerda.

Comme il n'y a pas de travaux d'art à entreprendre, ce raccordement pourrait être construit en six mois et la France pourrait recevoir un million de tonnes de plus de phosphates, ces phosphates dont elle a tant besoin. Pour le minerai de l'Ouenza, Bizerte en voudrait une part, une toute petite part, celle que les chemins de fer algériens ne pourront jamais transporter.

Est-ce trop demander ? Que perdrait l'Algérie ? Rien, puisqu'elle recevrait ses redevances et au besoin une participation dans les droits de port de Bizerte.

Il y a toujours moyen de s'arranger quand il s'agit d'une question d'argent.

Pour nous, la grosse difficulté réside dans l'exploitation du port de Bizerte par la Compagnie qui l'exploite, si celui-ci était racheté, les choses iraient certainement mieux et l'entente plus facile.

CASABLANCA FOR EVER

Quarante sept millions de constructions en chantiers depuis le 1 Janvier, 1920 tel est le chiffre énorme qu'annonce le Petit Marocain, qui se décomposent ainsi :

Table with 2 columns: Month and Amount in francs. Janvier: 4.220.000, Février: 11.352.000, Mars: 7.000.000, Avril: 2.000.000, Mai: 5.200.000, Juin: 12.537.000, Juillet: 4.870.000.

Et en août il a été délivré 95 autorisations de construire dont la valeur totale n'est pas encore déterminée.

Et nous n'assistons, dit le journal marocain, encore qu'à la première partie de l'œuvre. L'emprunt, dit-on, va faire surgir une foule d'habitations provisoires et peut-être des gratteciels.

Pauvre Tunis ! toi qui étais pourtant si choyée dans les premières années du protectorat tu n'as jamais

connu une ère pareille, cette furia qui causera, peut-être, bien des déboires ; car malgré ses richesses qu'on vante peut-être un peu trop, ce pays réserve des déboires... tout comme la Tunisie qu'on croyait, elle aussi, appelée au plus grand avenir. Il est joli, l'avenir ! aussi, voit-on tous les colons de la première heure et même de la seconde, les fonctionnaires, les commerçants défilent quand ils le peuvent.

A quoi cela tient-il ? Tout simplement à ce que le colon comme le fonctionnaire et le commerçant n'ont pas trouvé ici la réalisation de leurs rêves. Et misère pour misère ils préfèrent la subir en France.

ÉTUDES

Me L. SIDER, Avoué près le Tribunal Civil d'Alger, y demeurant, rue d'Isly N° 48 ; et de Me VESINE-LARUE, Notaire, demeurant à Alger, 6 Boulevard de la République

VENTE

aux enchères publiques des biens du mineur PELTZER.

UN GRAND DOMAINE FORESTIER, situé sur le territoire de la commune mixte de l'Edough, canton d'Ain Mokra, arrondissement de Bône, connu sous le nom de « Domaines de l'Oued Soudan des Beni Salah » comprenant : la forêt des Beni Salah, d'une contenance de huit mille cent vingt six hectares, quarante quatre ares, vingt et un centiares environ.

Ensembles les constructions y édifiées, consistant notamment en un pavillon de maître, habitation du gérant, habitation du contre-maitre, cantine, écuries, magasins, forges, porcherie, magasins à outils, bouchonnerie, tuilerie et puits.

L'adjudication aura lieu le MERCREDI VINGT NEUF SEPTEMBRE 1920, à quinze heures, en l'étude et par le ministère de Me VESINE-LARUE, notaire à Alger, 6, Boulevard de la République.

MISE A PRIX :

UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS, ci 1 500.000 Fr.

FRAIS

Les frais de poursuite, de vente, ceux d'adjudication et de mutation et les droits fixe et proportionnel fixés par la loi sont payables en sus du prix d'adjudication.

Pour tous renseignements s'adresser à Me L. SIDER, Avoué poursuivant, 48 Rue d'Isly, à Alger, et à Me VESINE-LARUE, Notaire à Alger, 6, Boulevard de la République, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Administration des Habous

Il est donné avis au public que le 30 Septembre, à neuf heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous, à Tunis, 55, rue de l'Eglise, à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après : 1. Une maison, sise à Tunis, rue des Nègres, n° 4, près du souk des parfums. Mise à prix : neuf cents francs, par an, ci fr. 900. 2. Une parcelle de terre d'environ deux hectares (habous Sidi-bou-Said) sise à Tafala de Ghabet Echarguia, caïdat de la banlieue de Tunis. Mise à prix : cent francs ci . . . fr. 100. 3. Une parcelle de terre dite Douirat-sidi-bel-Hassen d'une superficie de 9 ares environ, habous de la mosquée Tazarka au caïdat de Nabeul. Mise à prix : dix francs, ci . . . fr. 10. 4. Une boutique en ruines habous de la mosquée Malechinach sise au marché des moutons à Testour. Mise à prix : cinquante francs ci fr. 50. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des habous, 55, rue de l'Eglise, à Tunis, bureau des enzels.

Sempre avanti

Voulez-vous avoir de la santé? Ne buvez que les sirops, liqueurs limonade et vins de la Maison :

GIUSEPPE BUX

12, Avenue Krantz - SOUSSE GROS & DETAIL

Chicorée du Nord

A LA BELLE ROUENNAISE

Agents dépositaires BOULLIER & PARA

12, Rue Es-Sadikia - TUNIS

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile VICTORINE reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. COMPTOIR GÉNÉRAL DES PRODUITS LUBRIFIANTS - TUNIS.

PETITES ANNONCES

0,75 la ligne minimum : 2 lignes

A VENDRE A ST GERMAIN (à 100 mètres de la plage) Villa de six pièces - cabinet de toilette w. - cl. grande veranda et cuisine ; Grande dépendance composée d'une écurie pour 2 chevaux, chambre de bonne, petit appartement de 2 pièces et une cuisine, chambre de jardinier et une autre de débarras - grand poulailler - eau de Zaghous avec bassin réservoir fermé de 3000 litres - 4.000 mètres de terrain planté de 350 arbres fruitiers - 350 pieds de vignes, une vingtaine d'oliviers. Trois façades dont une de cent mètres sur boulevard et les deux autres de 40 mètres sur rues conduisant à la plage. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie - TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage - Distribution d'eau PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

VÊTEMENTS J. BELL 6, Rue d'Italie, TUNIS

PHARMACIE BLOCH

4, avenue de France, et rue Al-Djazira LÉON BLOCH FILS Pharmacien de 1° classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Spécialités françaises et étrangères; Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiates. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

Chaux Hydraulique et Ciment Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie (Port) BUREAU : 22, rue Es - Sadikia Téléph. : Tunis n° 197. Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - poste Français AGENCE DE TUNIS Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS Liqueurs de premier choix - Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Soc FOS DES CHAUX ET CIMENT DU BOU-KORNINE

A. BELLINO & Cie (Hammam-Lif) Chaux éminemment hydraulique admise par les Administrations Adresser les commandes et correspondances à Hammam-Lif DEPOT : 77, Avenue de Carthage - TUNIS

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 78 millions SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE, SFAX et BIZERTE PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banques, Escompte, Recouvrements. Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus Vacuum Mobiloil

Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles - TUNIS Télec. Import-Tunis Téléphone : 0,74

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000 Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAX Principales Opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Gardes de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - BILLETS et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES 7, Rue Amilcar, 7 - TUNIS Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cuisine italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassata. - VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

TRACTEURS MAC CORMICK

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis MAISON R. WALLUT & CIE (R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) - Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions entièrement versés Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires etc. etc. DEPOTS A VUE : 2 o/o - DEPOTS A ECHEANCE FIXE : de 6 mois à 11 mois 1/2 3 o/o de 1 an à moins de 2 ans 3 1/2 o/o de 2 ans et jusqu'à 4 ans 4 o/o Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Banque de Tunisie

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des TUILERIES de MARSEILLE & Cie CHAUX & CEMENTS « VALETTE-VIALLARD » DE CRUAS Admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire FERS, ACIERS MARCHANDS TOILES NOIRES & GALVANISÉES Fil de fer à fourrage 13-14-15 BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia ENTREPOT : Rue de Portugal prolongé - TUNIS - (Tél. 1.68)